**LE DISPOSITIF MONDIAL DE REDUCTION DES CATASTROPHES ET LA RECONSTRUCTION**

**(GLOBAL FACILITY FOR DISASTER REDUCTION AND RECOVERY-GFDRR)**

**INTEGRATION DE LA REDUCTION DES RISQUES LIES AUX CATASTROPHES ET L’EVALUATION DES DOMMAGES ET DES PERTES EN CAS DE CATASTROPHES DANS LE DEVELOPPEMENT**

**ATELIER DE FORMATION POUR L’AFRIQUE SUB-SAHERIENNE**

**DAKAR, SENEGAL**

**14-17 AVRIL 2008**

**CONCEPT NOTE**



**1. Contexte**

Les catastrophes d’origine climatique et météorologique connaissent une recrudescence en Afrique tout en provoquant d’importantes pertes humaines de même que celles des biens économiques, sociaux et environnementaux menaçant ainsi la capacité de l’Afrique à mettre en œuvre le Cadre d’action de Hyogo (CAH) et de réaliser les Objectifs de développement du millénaire (ODM). Par conséquent, la réduction des catastrophes et l’adaptation aux changements climatiques ne peuvent être entreprises de façon isolée. De même la prévention des risques de catastrophes et la lutte contre la pauvreté sont manifestement intimement liées. Afin de répondre aux objectifs de réduction de la pauvreté, il faudra déterminer les potentiels risques de catastrophes et prendre en compte les approches de gestion de risques dans la formulation des stratégies de réduction de la pauvreté et des plans de développement socio économiques.

De nombreuses études, y compris la revue du statut de financement du GFDRR de la réduction des risques liés aux catastrophes en Afrique Subsaharienne ont su identifier la contrainte critique du manque ou de capacité inadéquate pour la réduction des risques liés aux catastrophes en Afrique. Ainsi, bâtir la résilience des communautés et des pays en Afrique contre les catastrophes naturelles et les changements climatiques dépend du renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités pour réduire les risques liés aux catastrophes et pour répondre effectivement aux besoins humanitaires et de développement après les catastrophes.

Pour réduire effectivement les risques des catastrophes, s’adapter aux changements climatiques et avancer des arguments en faveur de l’investissement pour le développement des capacités requises, des risques liés aux catastrophes et des changements climatiques doivent être connus et mesurés à travers l’évaluation des dégâts et des pertes causés par les catastrophes.Une réponse et une récupération d’après catastrophe effective dépend d’une évaluation profonde des dommages et des pertes provoqués par les catastrophes et fournit des informations sur les choix et les priorités divers visant à réduire les risques des catastrophes potentiels et de s’adapter aux changements climatiques dans le cadre des plans de développement nationaux, permettant ainsi de renforcer et de contribuer aux efforts des pays en vue de la mise en œuvre du Cadre d’action de Hyogo 2005-2015. A cette fin, il est important que l’évaluation post événement comprenne aussi des informations qui peuvent être utilisées pour la prévention et la réduction des risques d’avant événement.

Par ailleurs, l’analyse des risques de changement climatique et des catastrophes doit fournir des informations requises pour renforcer la capacité des planificateurs, d’autres décideurs et administrateurs de catastrophes à entreprendre des actions de développement contre les catastrophes d’origine climatique. Pour renforcer l’argument pour un investissement accru dans la réduction des risques de catastrophes et à l’adaptation aux changements climatiques, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation sur les types de données et d’informations aussi bien que la connaissance sur la façon de générer ou d’obtenir de telles informations requises pour convaincre les décideurs afin d’inclure la réduction des risques des catastrophes dans les politiques, les plans de développement et les processus de financement tels que les budgets et les programmes stratégiques pour la réduction de la pauvreté.

Puisque la réduction des risques de catastrophes et l’adaptation aux changements climatiques ne constituent pas des secteurs autonomes, elles doivent être inclues dans tous les secteurs. Les secteurs clé tels que celui de l’agriculture, de l’énergie, de la santé, des ressources en eau, du développement urbain, des forêts et de l’environnement doivent être impliqués dans l’analyse des risques nationaux et la détermination des actions prioritaires de réduction des risques, à travers des dialogues multisectoriels nationaux, l’implication dans les évaluations et la participation à la formulation de solutions appropriées pour réduire les risques de catastrophes comme l’exige le Cadre d’action de Hyogo.

**2. Efforts pour réduire les conséquences des catastrophes**

Au Sommet mondial sur la réduction des catastrophes organisée en janvier 2005 à Kobe au Japon, 168 gouvernements ont adopté le Cadre d’action de Hyogo avec pour objectif de réduire de façon considérable les pertes de vie et de biens sociaux, économiques et environnementaux provoquées par les catastrophes d’ici 2015. En Afrique, l’Union africaine a développé la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes (2004) et le Programme d’action pour la mise en œuvre de la stratégie africaine (2005) qui ont tous deux été approuvés par les organes pertinents de l’Union africaine. Au niveau sous régional, toutes les Commissions économiques régionales (CER) ont développé ou sont en train de développer des stratégies sous régionale. Au niveau national, plusieurs pays ont augmenté leurs efforts pour s’attaquer aux risques des catastrophes de manière proactive, y compris le développement des stratégies et des mécanismes visant à réduire leurs impacts potentiels et à intégrer des aspects de réduction des risques de catastrophes dans leurs politiques et plans de développement. Toutefois, ces mécanismes se trouvent à différents stades de développement, de mise en œuvre et d’efficacité.

Le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC) et la Banque Mondiale en partenariat avec l’Union africaine, le PNUD et d’autres organisations œuvrent pour le renforcement des mécanismes et des capacités pour la réduction et le relèvement, des catastrophes et à l’adaptation aux changements climatiques, et pour assurer que ces mesures deviennent une priorité pour les investissements au développement dans les pays de la région. Le secrétariat catalyse, facilite et mobilise les engagements et les soutiens pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes le Cadre d’action de Hyogo (CAH) en partenariat avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux du système de la Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes. La Banque Mondiale soutient et assure la promotion de la gestion des risques en: (i) fournissant des conseils dans le cadre des politiques pour la formulation des stratégies globales de gestion (ii) menant des évaluations de risques détaillées et en aidant les pays à mettre en œuvre leurs programmes de réduction des risques; (iii) sensibilisant sur un engagement à une réduction proactive des risques; et (iv) assurant progressivement que les activités dans son portefeuille d’assistance couvrent pleinement la gestion des risques de catastrophes.

La Banque Mondiale et le secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes ONU/SIPC opèrent le Dispositif Mondial de Réduction des Catastrophes et Relèvement ou Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR) qui est devenu un volet critique du SIPC, pour la réduction des effets des catastrophes d’origine naturelle et humaine sur les populations et leurs moyens d’existence. Ceci surtout à travers le renforcement des capacités pour la gestion des risques et le relèvement suite aux catastrophes.

**3. Tenue d’un atelier de formation**

Dans le cadre des activités sous la Composante I du GFDRR en Afrique, l’ONU/SIPC et la Banque Mondiale ensemble avec le PNUD/Bureau pour la prévention et la réduction des crises, vont sponsoriser sous les auspices de l’Union africaine, un atelier de formation sur l’intégration de la réduction des risques liés aux catastrophes, dans les stratégies de développement, y compris les Programmes stratégiques de réduction de la pauvreté et l’évaluation des besoins post catastrophes.

*4.1 Objectifs*

Le but de l’atelier de formation est de: exposer les participants au cadre conceptuel aussi bien qu’à l’application pratique des outils méthodologiques pour l’intégration de la réduction des risques liés aux catastrophes dans les processus de développement et pour l’évaluation des dommages et des pertes liés aux catastrophes.

Les objectifs de l’atelier sont:

1. améliorer la compréhension des participants sur la réduction des risques liés aux catastrophes et le Cadre d’action de Hyogo (CAH) à partir des discussions sur les défis de la mise en œuvre du CAH en Afrique et les enseignements tirés des expériences réelles des pays dans leur réponse aux récentes catastrophes et à l’intégration de la prévention des risques liés aux catastrophes dans leurs instruments de développement
2. situer l’évaluation des dommages et des pertes ainsi que l’intégration dans le contexte de l’expérience relative à l’évaluation des risques en Afrique, y compris les données clés, les questions institutionnelles et de capacité en matière d’évaluation des risques requises pour renforcer l’argument en faveur de l’investissement dans la réduction des risques liés aux catastrophes auprès des décideurs
3. renforcer la connaissance des participants en matière d’exigences institutionnelles et de suivi pour une intégration effective de la réduction des risques liés aux catastrophes et de l’adaptation des changements climatiques au développement
4. identifier les capacités et opportunités actuelles des pays en vue du renforcement de celles-ci pour l’intégration
5. discuter des stratégies et des outils d’adaptation aux changements climatiques en tant que mécanismes pour la prévention des risques lies aux catastrophes et comment rassembler les points focaux de changement climatique et les administrateurs des catastrophes pour développer des plans nationaux à l’adaptation et à la réduction des risques.
6. renforcer la connaissance des participants pour ce qui concerne les outils et les conditions d’évaluation des dommages et des pertes liés aux catastrophes et l’application des résultats d’évaluation post événement à l’estimation des besoins financiers en matière de récupération et de reconstruction
7. exposer les participants au cadre de reportage, de processus, de méthodologie et des mécanismes du CAH afin d’obtenir leur accord sur les indicateurs nationaux et régionaux et leur opportunité à présenter les rapports sur le progrès de la mise en œuvre du CAH au secrétariat de l’ONU/SIPC.

*4.2 Participation*

Un grand nombre de participants de différents horizons y participeront, à savoir:

* des autorités gouvernementales (Plateforme nationale/Points focaux du CAH ainsi que les cadres supérieurs des ministères des finances et des agences de planification)
* Personnel de la Banque mondiale
* Points focaux de la prévention des risques liés aux catastrophes du PNUD
* Représentants de l’Union africaine et des Commissions économiques régionales
* Personnel de la Banque africaine de développement
* Représentants des institutions partenaires
* Représentants des organisations de la société civile et des institutions académiques

On s’attend à un nombre total de 100 participants.

Les pays qui ont fait part de leur participation à l’atelier sont: l’Angola, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap Vert, la République Centrafricaine, le Tchad, les Îles Comores, la république Démocratique du Congo, le Djibouti, l’Erythrée, l’Ethiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigeria, le Rwanda, le Sao Tomé & Principe, le Sénégal, les Seychelles, le Sierra Leone, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, l’Ouganda, la Zambie

Ces pays couvrent:

* Ceux disposant d’une plateforme sur la prévention des risques lies aux catastrophes /Points focaux sur le CAH
* Ceux ayant en place des Programmes stratégiques de réduction de la pauvreté depuis 2004
* Les pays qui sont éligibles pour l’aide à la Composante II du PMPRC pendant les années fiscales 2008 et 2009
* Les pays membres de l‘ONU.

*4.3 Approche, focus et structure de l’atelier*

L’activité prévue est un atelier de formation, (développement des aptitudes), de plaidoyer, de sensibilisation et de partage de connaissances portant sur des cours dispensés par des spécialistes/formateurs, présentations des expériences des pays, des discussions de groupe, et des exercices de formation. La formation sur l’intégration sera fondée sur les méthodologies et les approches de présentations développées par la Banque Mondiale, le PNUD et le Consortium ProVention tandis que celle relative à l’évaluation des pertes post catastrophe sera basée sur l’adaptation et l’amélioration de la méthodologie ECLAC diffusée par la Banque Mondiale et le Projet d’identification de risqué global (GRIP).

La formation portera sur comment: (i) appliquer l’évaluation des risques ainsi que identifier et obtenir des données clé et des besoins de capacité pour l’évaluation des risques, (ii) intégrer effectivement la réduction des risques liés aux catastrophes et l’adaptation des changements climatiques au développement et identifier les opportunités existantes en vue du renforcement des capacités pour l’intégration, (iii) évaluer les dommages et les pertes, identifier les conditions clés pour l’évaluation et l’utilisation des informations obtenues des évaluations pour faire une estimation des besoins financiers pour le relèvement et la reconstruction, (iv) exposer les participants au cadre de reportage, au processus, à la méthodologie et aux mécanismes de reportage sur le progrès de la mise en œuvre du CAH au secrétariat

L’atelier couvrira une période de quatre jours.

Le *premier jour portera*  sur des questions clé à prendre en compte en réponse aux catastrophes et en intégrant la réduction de risques liés aux catastrophes fondée sur les récentes expériences des pays disposant des deux processus.

La *deuxième journée* portera sur trois questions interdépendantes: (a) comment renforcer la connaissance des donnés et des capacités clés en matière d’évaluation des risques liés aux catastrophes en tant que cadre d’évaluation de post événement et d’intégration, et (b) discussion d’outils disponibles pour l’intégration, et, (c) renforcement des stratégies et des outils d’adaptation aux changements climatiques en tant que mécanismes pour la réduction des risques liés aux catastrophes. La session sur l’intégration abordera des questions telles que: les éléments nécessaires une stratégie efficace pour intégrer la réduction des risques liés aux catastrophes dans les secteurs prioritaires, les questions à intégrer, critère pour identifier les opportunités pour l’intégration, les structures institutionnelles pour l’intégration, renforcer la coordination des agences impliquées dans l’intégration, et, les indicateurs pour évaluer le progrès en matière d’intégration.

La *troisième journée*  porte sur des thèmes qui identifient, quantifient et évaluent les dommages et les pertes provenant des situations catastrophiques. Cette partie sur l’évaluation des dommages et des pertes suivra la récente formation sponsorisée par le GFDRR sur l’évaluation des pertes post catastrophe à Madagascar tenue en décembre 2007. Elle comprendra des présentations sur le cadre conceptuel de la méthodologie développée par ECLAC et une description générale des pratiques normalisées des évaluations en se servant de cette méthodologie. Elle comprendra aussi des vues d’ensemble et des exercices destinés à évaluer des dommages dans des secteurs prioritaires et la macroéconomie aussi bien que des questions relatives à la disponibilité des données et à leur utilisation.

La *quatrième journée* sera réservée à un thème clé pour le développement des capacités en matière d’intégration et d’évaluation des pertes: faire du reportage sur la mise en œuvre et le progrès de la prévention des risques liés aux catastrophes en Afrique basé sur le système général de la SIPC du Cadre de reportage du CAH pour 2007-2009. Trois résultats majeurs sont attendus de cette session: (a) connaissance renforcée du processus et des conditions de reportage du CAH, (b) accord sur les points de repère et les indicateurs pour le suivi, et (c) opportunité pour faire le reportage sur le progrès en Afrique au secrétariat de l’ONU/SIPC.

*4.4 Financement*

Le financement proviendra principalement du Global Facility for Disaster Risk Reduction (GFDRR) (Composants I et II), avec un appui supplémentaire à rechercher auprès des partenaires potentiels, dont le PNUD, le BCAH, l’IFRC et la BAD.